



ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET CARBONE ADOSSE A LA SALICULTURE SOLAIRE

Réf.

50

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant* (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer	Guinée	20	15 000 <i>*activité de l'expert cité, alors au sein d'ONFI</i>	UNIVERS-SEL	CDC Climat	Fév. 2011	Juil. 2011	n/a	directeur@universel.org Mob : +33 6 82 14 79 08

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>ONG française de coopération créée par les paludiers de Guérande, UNIVERS-SEL transfère leurs savoir-faire en matière de production de sel solaire et de gestion de l'eau aux populations vivant dans des zones de mangrove.</p> <p>En Guinée, la production ignigène de sel nécessite de brûler 3 tonnes de bois pour produire 1 tonne de sel par évaporation de la saumure, ce qui accroît la déforestation et la pauvreté.</p> <p>UNIVERS-SEL apporte aux populations un savoir-faire en matière de saliculture solaire afin de faire disparaître cette technique ignigène.</p> <p>Avec l'appui financier de la CDC Climat, UNIVERS-SEL a commandité une étude de faisabilité d'un projet carbone afin de soutenir son programme saliculture solaire. Cette étude avait cinq objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none">1/ Conclure sur la conformité du projet avec des méthodologies VCS, Gold standard, MDP et REDD+ ;2/ S'il n'existe pas de méthodologie applicable, identifier le standard le plus adapté et évaluer la pertinence du lancement du processus de rédaction et de soumission d'une méthodologie ;3/ Estimer le volume de réductions attendu si une méthodologie est applicable ;4/ Estimer le coût et la durée du processus de rédaction et de soumission de la méthodologie dans le cas où aucune méthodologie applicable n'est disponible.5/ Rédiger une méthodologie à soumettre au standard le plus adapté pour ce projet.	<p>L'expert a mené l'étude de faisabilité en consultant tous les documents utiles sur la zone de projet, toutes les méthodologies (MDP, Gold Standard, REDD+) a priori utilisables et en effectuant des entretiens et mesures sur le terrain. Les conclusions ont été les suivantes :</p> <p>Cette activité d'évitement de la déforestation est éligible au MDP et d'autres standards carbone volontaire. Le projet utilisant l'énergie solaire et étant petite échelle, il peut entrer dans le champ de la méthodologie AMS-IE et micro-Gold Standard, qui paraissent être la méthodologie et le standard les plus adaptés. La démonstration de l'additionnalité peut se faire en identifiant les barrières relatives à la technologie ou aux pratiques existantes, mais pas celle relative aux investissements. Le taux de « non renouvelabilité » de la biomasse se situe entre 36% (hypothèse « conservatrice ») et 62% (hypothèse « réaliste »). Avec des hypothèses « conservatrice » ou « réaliste », la promotion de la saliculture solaire auprès de 400 unités familiales permettrait d'éviter respectivement l'émission de 21 kteCO2 ou de 37 kteCO2 sur 10 ans avec la méthodologie MDP. Avec la méthodologie micro-GS, on passerait à 27 kteCO2 et 46 kteCO2. Les gains net cumulés sur 10 ans seraient respectivement de 34 k€ et 187 k€, suivant un certain nombre d'hypothèses techniques et économiques discutées puis validées avec UNIVERS-SEL et CDC Climat. Par ailleurs, les modalités de suivi des fuites (activités des fumeuses de poisson et de saliculteurs ignigènes non touchés par le projet ; conservation des anciens bacs à saumure) ont été précisément identifiés (estimation des risques, des niveaux d'erreur acceptables, puis détermination de la taille des échantillons à suivre selon des lois statistiques). Un projet Micro-gold Standard a donc été considéré comme faisable (humainement, techniquement, économiquement) à l'issue de l'étude, mais UNIVERS-SEL a finalement décidé de ne pas s'y engager en considérant comme peu éthique l'utilisation de ces crédits</p>